

## LES 10 RÈGLES D'OR DE L'INTRANET GR INTERNATIONAL – Eric Pichette – Janvier 2026

Ces règles sont **obligatoires**.

Elles existent pour protéger l'intégrité du réseau, assurer la conformité des données et éviter les erreurs.

---

### 1. Ne jamais créer un client ni convertir un prospect en client

Aucune exception.

La création et la conversion des clients sont effectuées **uniquement par l'administration**, via le site web officiel.

---

### 2. Ne jamais effacer une fiche, un suivi ou une information

Rien ne doit être supprimé dans l'Intranet.

Si une information semble erronée ou inutile, elle doit être **corrigée, documentée ou signalée**, jamais effacée.

---

### 3. Toujours vérifier l'existence avant de créer un prospect

Avant d'ajouter un prospect :

- vérifier s'il existe déjà (nom, entreprise, courriel, téléphone),
  - éviter toute création de doublon,
  - sélectionner **la bonne région**,
  - compléter **tous les champs obligatoires**.
- 

### 4. Faire les suivis dans des délais raisonnables et toujours ajouter une note

Un suivi sans note n'existe pas.

Chaque action doit être :

- claire,
  - factuelle,
  - utile pour toute personne appelée à consulter le dossier.
- 

## 5. Ne jamais créer de doublon

Les doublons nuisent :

- au suivi,
- à la conversion,
- à la crédibilité du réseau.

En cas de doute, **ne pas créer** et valider avant d'agir.

---

## 6. Ne jamais indiquer “fait” sur un suivi qui n'est pas le vôtre

Chaque suivi appartient à une personne précise.

**Vous ne devez jamais fermer, modifier ou compléter** le suivi d'un autre intervenant.

---

## 7. Connexion quotidienne obligatoire à l’Intranet

Vous devez vous connecter à l’Intranet **à chaque jour ouvrable**, principalement du lundi au vendredi.

Même :

- 2 minutes par jour,
- pour vérifier vos suivis,
- ajouter une note,
- ajuster un rappel.

Cette discipline :

- évite l’accumulation,

- maintient les dossiers à jour,
  - prévient les erreurs.
- 

## 8. Laisser l'administration faire son travail

Ne jamais contourner les processus.

Ne jamais :

- créer,
- convertir,
- renouveler,
- modifier un statut soi-même.

Utilisez toujours **les formulaires appropriés** et laissez l'administration compléter les actions.

---

## 9. Ne jamais renouveler ou modifier un membre soi-même

Même si l'intention est bonne, **c'est interdit**.

Les renouvellements et modifications passent exclusivement par :

- le site web,
  - l'administration,
  - les processus officiels.
- 

## 10. En cas de doute : ne jamais agir seul

Si vous hésitez :

- **n'agissez pas**,
- validez avant d'intervenir,
- envoyez-moi un courriel **avec le plus d'informations possible** (nom, lien, contexte, captures).

Il est toujours préférable de poser une question que de devoir corriger une erreur.

---